



Entrave à la reprise d'un bail

Par **eric**, le **28/10/2009** à **12:13**

Bonjour,
actuellement propriétaire d'un bail commercial, je cesse mon activité. Un repreneur du local s'est proposé, mais le propriétaire des murs s'oppose à la reprise de ce bail. En a t'il le droit sachant que dans la clause de reprise c'est un bail tous commerces sauf restauration (de tous cafés, bars, snacks, restaurants ou similaires, et salles de jeux) le repreneur du bail souhaiterait exercer une activité de soins esthétiques. Dans ce cas n'y a t'il pas entrave à la reprise de la part du propriétaire? Juridiquement est il dans son droit ?